Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

N° de dossier : 2026/04/22/0237
Date du rapport : 30/04/2026

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application : - de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés, - de l'article R4412-97 du code du travail, - du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, - de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Normes utilisées	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité		
Adresse	Rue :	Avenue du Général de Croutte BAT LST
	Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:	
		, Lot numéro Non communiqué
	Code postal, ville :	31100 TOULOUSE
Périmètre de repérage		Sol, murs, plafond intérieur du Bâtiment LST ainsi que les toitures *Les façades n'ont pas été prise en comptes (ancien diagnostic déjà établi)*
Type de logement : **Fonction principale du bâtiment :** **Date de construction :**		 Bureaux Date du permis de construire non connue

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le propriétaire et le donneur d'ordre		
Le(s) propriétaire(s)	Nom et prénom : Adresse :	SGAMI SUD Délégation Régionale 4 Chemin de Bordeblanque 31770 COLOMIERS (France)
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :. Adresse :	SGAMI SUD Délégation Régionale 4 Chemin de Bordeblanque 31770 COLOMIERS (France)

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	**Fonction**	**Organisme certification**	**Détail de la certification**
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- **Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport**	FONTA Kevin	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 29/09/2021 Échéance : 28/09/2028 N° de certification : CPDI6128
Raison sociale de l'entreprise : SOCOLAB S.O. (Numéro SIRET : 824 791 909 00024) **Adresse** : 478 Rue de la découverte Miniparc Bât 1, 31670 Labège **Désignation de la compagnie d'assurance :** AXA **Numéro de police et date de validité** : 7444835104 - 01/01/2027				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 30/04/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 60 pages

SOMMAIRE

1 CONCLUSIONS 4
2 LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES 5
3 LA MISSION DE REPERAGE 5
3.1 Le cadre règlementaire 5
3.2 Programme de travaux 5
3.3 Programme et périmètre de repérage 6
3.4 Condition de la mission 8
4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 8
4.1 Rapports précédemment réalisés 8
4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur 8
4.3 Plan et procédures de prélèvements 8
5 RESULTATS DU REPERAGE 9
6 SIGNATURES 16
7 ANNEXES 17
7.1 Fiche d'identification et de cotation 17
7.2 Conséquences règlementaires et recommandations 19
7.3 Recommandations générales de sécurité 20
7.4 Plans et croquis 22
7.5 Rapports d'essais de laboratoire 27
7.6 Autres documents 55
7.7 Assurance 57
7.8 Certificat de compétences 60

1 CONCLUSIONS

Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
Conduit en fibres-ciment (Rez de chaussée - Archives)
Conduit en fibres-ciment (1er étage - Local 3)

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur anciennes analyses :
Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Rez de chaussée - FACADE 2)
Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) (Rez de chaussée - FACADE 2)

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Salle de travail 3)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Escaliers SS-RDC-R+1)
Colle de carrelage (1er étage - DGT)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Bureau 1)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Salle de travail 3)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Commandant de brigade)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Adjoint)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - WC)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - Salle de travail 3)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - Annexe garage)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Commandant de brigade)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Public)
Colle de carrelage (1er étage - DGT)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Adjoint)
Colle de faïence (Rez de chaussée - WC)
Colle de faïence (Rez de chaussée - Archives)
Colle non bitumineuse (Rez de chaussée - Salle de travail 1)
Colle non bitumineuse (1er étage - Local 3)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Annexe garage)
Colle de carrelage (Rez de chaussée - Annexe garage)
Faux plafonds (Rez de chaussée - Annexe garage)
Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Rez de chaussée - Garage)
Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés...) (Exterieur - Toitures)
Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) (Exterieur - Toitures)
Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Rez de chaussée - Chenil)
Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) (Exterieur - Toitures)
Isolant (Exterieur - Toitures)

Localisation	Description
Rez de chaussée - Archives	Identifiant: ZPSO echantillon: P022 Description: Conduit en fibres-ciment Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie à sonder: Conduit en fibres-ciment
1er étage - Local 3	Identifiant: ZPSO echantillon: P022 Description: Conduit en fibres-ciment Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie à sonder: Conduit en fibres-ciment Quantité estimée: 5 ml
Rez de chaussée - FACADE 2	Identifiant: ZPSO-020 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Quantité estimée: 33 U
	Identifiant: ZPSO-021 Description: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Quantité estimée: 33 U

Des investigations approfondies doivent être réalisés et des moyens d'accès mis à disposition par le donneur d'ordre

Localisation	Zones inaccessibles	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant			

PARTIES D'IMMEUBLE BATI, NON VISITEES / NON ACCESSIBLES LISTE DES INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES QUI RESTENT A MENER		
PARTIES D'IMMEUBLE	**MOTIF**	**Investigations complémentaires Obligatoires**
Sous face des dalles, Etanchéité des fondations et voirie réseau divers	Sans objet	Sans objet
Eléments structurels (Joints d'étanchéité menuiserie, têtes et pieds de cloison, etc..)	Sans objet	Sans objet
Composants de la construction sous les gravats	Sans objet	Sans objet

2 LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES

Raison sociale et nom de l'entreprise : ITGA
Adresse : Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane 33700 MERIGNAC
Numéro d'accréditation Cofrac : 1-5968

3 LA MISSION DE REPERAGE

3.1 Le cadre règlementaire

La mission est effectuée en application :

- de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés,
- de l'article R4412-97 du code du travail,
- du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, -
- de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

3.2 Programme de travaux

Programme des travaux : L'opération consiste :
LST et logements
- A la réfection complète des toitures terrasses
- Au remplacement et installation ITE
- A la réfection complète de l'ensemble des locaux secs et humides (sols, murs et plafonds)
- A la réfection des communs (sols, murs et plafonds)
- A la suppression du gaz (pour l'ensemble de l'emprise), compris chaudière et tous les accessoires et équipements s'y rapprochant
- A la mise en conformité de l'électricité
- Au remplacement de toutes les menuiseries extérieures
- Au remplacement des équipements sanitaires (lavabos, WC, …)
- A la dépose de la canalisation chauffage alimentant le bâtiment LST

3.3 Programme et périmètre de repérage

Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Localisations	Ouvrages	Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
Rez de chaussée	Salle de travail 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage
	Escaliers SS-RDC-R+1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage
1er étage	DGT	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage
Rez de chaussée	Bureau 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
	Salle de travail 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
	Commandant de brigade	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
	Adjoint	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
	WC	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Salle de travail 3	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Annexe garage	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Commandant de brigade	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage
	Public	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
1er étage	DGT	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
Rez de chaussée	Adjoint	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage
	WC	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence

	Archives	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence
	Salle de travail 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle non bitumineuse
1er étage	Local 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle non bitumineuse
Rez de chaussée	Annexe garage	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage
	Annexe garage	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de carrelage
	Annexe garage	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Faux plafonds
	Garage	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché
	Archives	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment
1er étage	Local 3	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduit en fibres-ciment
Exterieur	Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)
	Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)
Rez de chaussée	Chenil	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduit à base de ciment lissé ou taloché
Exterieur	Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)
	Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)
Rez de chaussée	FACADE 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	FACADE 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)

Périmètre de repérage : Sol, murs, plafond interieur du Bâtiment LST
Toitures
Référence du programme de travaux : Néant

3.4 Condition de la mission

La société CD ENVIRONNEMENT atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent directement ou indirectement de la part d'une entreprise intervenant sur le site les ouvrages, installations ou équipements concernés, de rétribution sous quelque forme que ce soit et que sa situation est régulière au regard de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

Conditions de la visite : La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.

EN CAS DE DECOUVERTE DE NOUVEAUX MATERIAUX LORS DES OPERATIONS DE CURAGE DU BATIMENT LE MAITRE D'OUVRAGE DOIT MISSIONNER UN COMPLEMENT DE REPERAGE

Clause de validité : Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société CD ENVIRONNEMENT

Ce document reste la propriété de la société CD ENVIRONNEMENT et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encours des sanctions pénales et des dommages et intérêts.

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) de visite sur site : 21/04/2026

4.1 Rapports précédemment réalisés

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante n° 2022COCT000112-JC daté du 28/11/2022
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables	X		

4.3 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé le respect du plan et des procédures d'intervention.

5 RESULTATS DU REPERAGE

Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie :

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

ZPSO-015 : Partie à inspecter : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…).

Niveau : Exterieur

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toitures	1	Identifiant :ZPSO-015 Description :Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…) Résultat : Absence d'amiante	Oui Exterieur - Toitures	P023; P028	

ZPSO-016 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…).

Niveau : Exterieur

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toitures	1	Identifiant :ZPSO-016 Description :Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) Résultat : Absence d'amiante	Oui Exterieur - Toitures	P024	

ZPSO-018 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…).

Niveau : Exterieur

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toitures	1	Identifiant :ZPSO-018 Description :Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) Résultat : Absence d'amiante	Oui Exterieur - Toitures	P026; P029	

ZPSO-019 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) (Isolant).					
Niveau : Exterieur					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toitures	1	Identifiant :ZPSO-019 Description :Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Exterieur - Toitures	P027	

2 - Parois verticales extérieures et Façades

ZPSO-020 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
FACADE 2	1	Identifiant :ZPSO-020 Description :Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Quantification : 33 U Résultat : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

ZPSO-021 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium).					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
FACADE 2	1	Identifiant :ZPSO-021 Description :Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Quantification : 33 U Résultat : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

3 - Parois verticales intérieures

ZPSO-002 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 1	1	Identifiant :ZPSO-002 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P005	P002; P005	Idem photo : P002; P005
Salle de travail 3	2	Identifiant :ZPSO-002 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de travail 3	P002	
Commandant de brigade	3	Identifiant :ZPSO-002 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Commandant de brigade	P005	

Adjoint	4	Identifiant :ZPSO-002 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P005	P002; P005	Idem photo : P002; P005

ZPSO-003 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.

Niveau : Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
WC	1	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - WC	P011	
Salle de travail 3	2	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de travail 3	P003	
Annexe garage	3	Identifiant :ZPSO-003 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Annexe garage	P019	

ZPSO-005 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.

Niveau : Rez de chaussée, 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Public	1	Identifiant :ZPSO-005 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Public	P006	
DGT	2	Identifiant :ZPSO-005 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - DGT	P015	

ZPSO-007 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
WC	1	Identifiant :ZPSO-007 Description :Colle de faïence Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - WC	P009; P010	

ZPSO-008 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Archives	1	Identifiant :ZPSO-008 Description :Colle de faïence Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Archives	P012	

ZPSO-011 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Annexe garage	1	Identifiant :ZPSO-011 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Annexe garage	P018	

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-013 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo

Garage	1	Identifiant :ZPSO-013 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Garage	P021	

ZPSO-017 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.

Niveau : Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chenil	1	Identifiant :ZPSO-017 Description :Enduit à base de ciment lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Chenil	P025	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO-001 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.

Niveau : Rez de chaussée, 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de travail 3	1	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de travail 3	P001	
Escaliers SS-RDC-R+1	2	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Escaliers SS-RDC-R+1	P007	
DGT	3	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - DGT	P014	

ZPSO-004 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.

Niveau : Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Commandant de brigade	1	Identifiant :ZPSO-004 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Commandant de brigade	P004	

ZPSO-006 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.

Niveau : Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Adjoint	1	Identifiant :ZPSO-006 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Adjoint	P008	

ZPSO-009 : Partie à inspecter : Colle non bitumineuse.

Niveau : Rez de chaussée, 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de travail 1	1	Identifiant :ZPSO-009 Description :Colle non bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Salle de travail 1	P013	
Local 3	2	Identifiant :ZPSO-009 Description :Colle non bitumineuse Résultat : Absence d'amiante	Oui 1er étage - Local 3	P016	

ZPSO-010 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.

Niveau : Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Annexe garage	1	Identifiant :ZPSO-010 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Annexe garage	P017	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

ZPSO-014 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.					
Niveau : Rez de chaussée, 1er étage					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Archives	1	Identifiant :ZPSO-014 Description :Conduit en fibres-ciment Résultat : Présence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P022	P022	Idem photo : P022
Local 3	2	Identifiant :ZPSO-014 Description :Conduit en fibres-ciment Quantification : 5 ml Résultat : Présence d'amiante	Oui 1er étage - Local 3	P022	

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

ZPSO-012 : Partie à inspecter : Faux plafonds.					
Niveau : Rez de chaussée					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Annexe garage	1	Identifiant :ZPSO-012 Description :Faux plafonds Résultat : Absence d'amiante	Oui Rez de chaussée - Annexe garage	P020	

6 SIGNATURES

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE***

Fait à **TOULOUSE**, le **30/04/2026**

Par : FONTA Kevin



Signature du représentant :

7 ANNEXES

7.1 Fiche d'identification et de cotation

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
P001	21/04/2026	Rez de chaussée - Salle de travail 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-001 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P002	21/04/2026	Rez de chaussée - Salle de travail 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-002 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P003	21/04/2026	Rez de chaussée - Salle de travail 3	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-003 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
P004	21/04/2026	Rez de chaussée - Commandant de brigade	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-004 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P005	21/04/2026	Rez de chaussée - Commandant de brigade	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-002 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P006	21/04/2026	Rez de chaussée - Public	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-005 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P007	21/04/2026	Rez de chaussée - Escaliers SS-RDC-R+1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-001 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P008	21/04/2026	Rez de chaussée - Adjoint	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-006 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P009	21/04/2026	Rez de chaussée - WC	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-007 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
P010	21/04/2026	Rez de chaussée - WC	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-007 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
P011	21/04/2026	Rez de chaussée - WC	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-003 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
P012	21/04/2026	Rez de chaussée - Archives	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-008 Description: Colle de faïence	Absence d'amiante
P013	21/04/2026	Rez de chaussée - Salle de travail 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-009 Description: Colle non bitumineuse	Absence d'amiante
P014	21/04/2026	1er étage - DGT	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-001 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P015	21/04/2026	1er étage - DGT	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-005 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
P016	21/04/2026	1er étage - Local 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-009 Description: Colle non bitumineuse	Absence d'amiante
P017	21/04/2026	Rez de chaussée - Annexe garage	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Identifiant: ZPSO-010 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P018	21/04/2026	Rez de chaussée - Annexe garage	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Identifiant: ZPSO-011 Description: Colle de carrelage	Absence d'amiante
P019	21/04/2026	Rez de chaussée - Annexe garage	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Identifiant: ZPSO-003 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
P020	21/04/2026	Rez de chaussée - Annexe garage	1. Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Identifiant: ZPSO-012 Description: Faux plafonds	Absence d'amiante
P021	21/04/2026	Rez de chaussée - Garage	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Identifiant: ZPSO-013 Description: Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante
P022	21/04/2026	1er étage - Local 3	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Identifiant: ZPSO-014 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante
P023	21/04/2026	Exterieur - Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Identifiant: ZPSO-015 Description: Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Absence d'amiante
P024	21/04/2026	Exterieur - Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Identifiant: ZPSO-016 Description: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Absence d'amiante
P025	21/04/2026	Rez de chaussée - Chenil	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Identifiant: ZPSO-017 Description: Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P026	21/04/2026	Exterieur - Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Identifiant: ZPSO-018 Description: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Absence d'amiante
P027	21/04/2026	Exterieur - Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Identifiant: ZPSO-019 Description: Isolant	Absence d'amiante
P028	21/04/2026	Exterieur - Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Identifiant: ZPSO-015 Description: Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Absence d'amiante
P029	21/04/2026	Exterieur - Toitures	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Identifiant: ZPSO-018 Description: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Absence d'amiante

7.2 Conséquences règlementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :
Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.
Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.
Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :
I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.
II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.3 Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du
1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

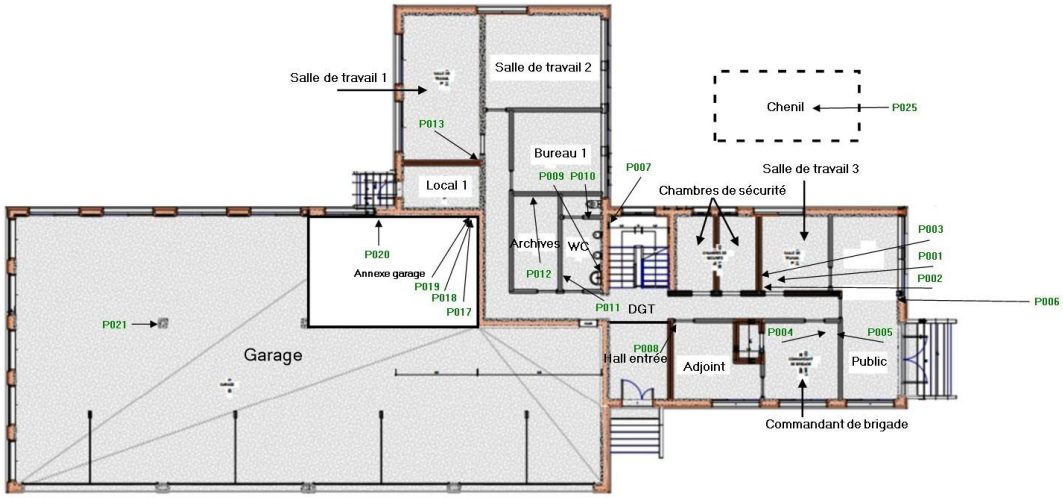
e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

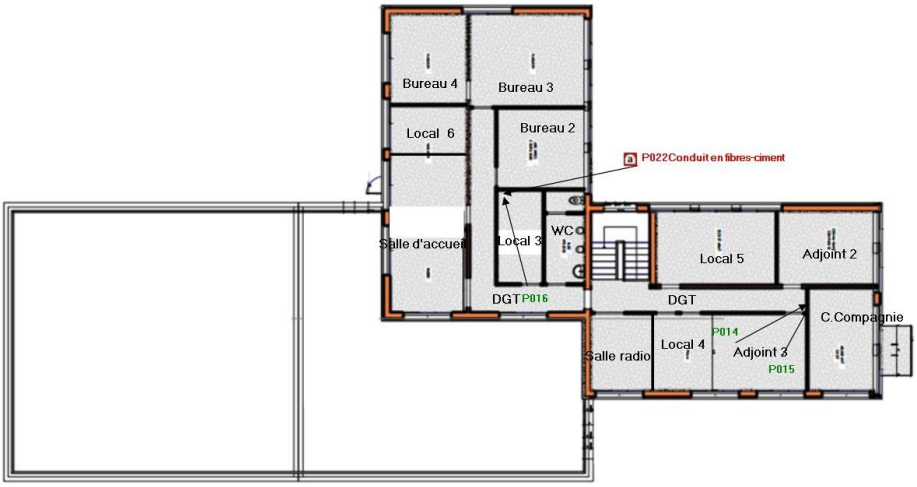
7.4 Plans et croquis

Plan des prélèvements

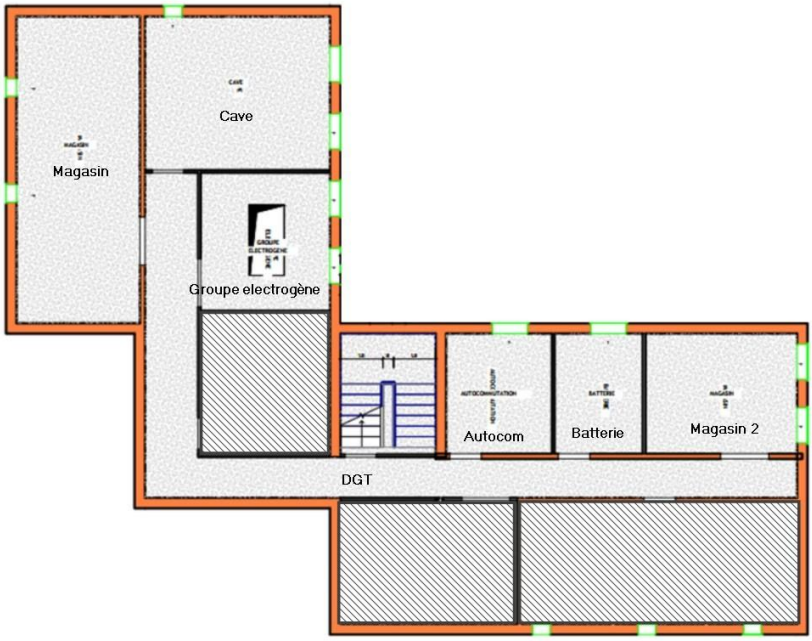
Bâtiment LST – Rdc

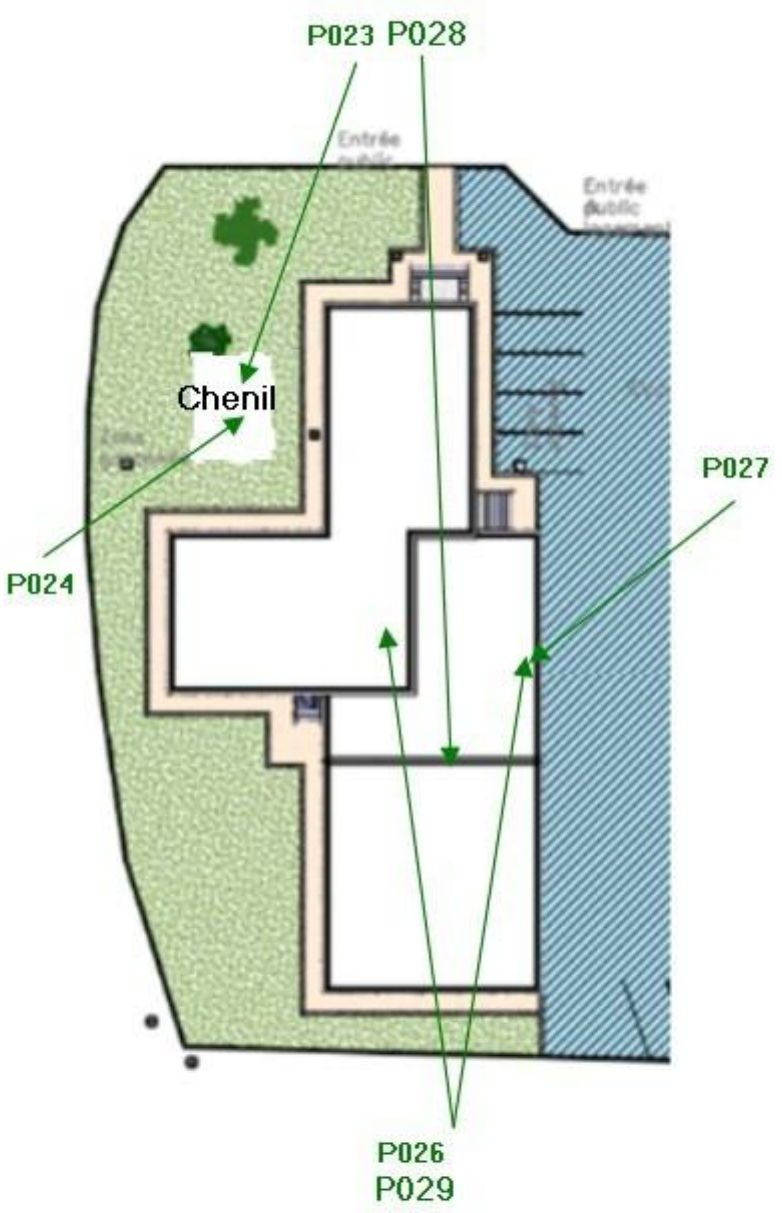


Bâtiment LST – R+1



Bâtiment LST – Sous-sol

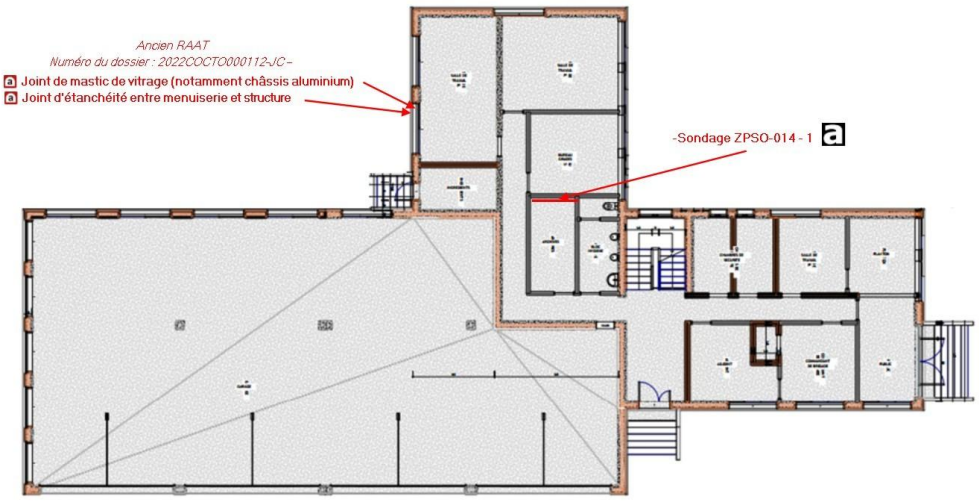




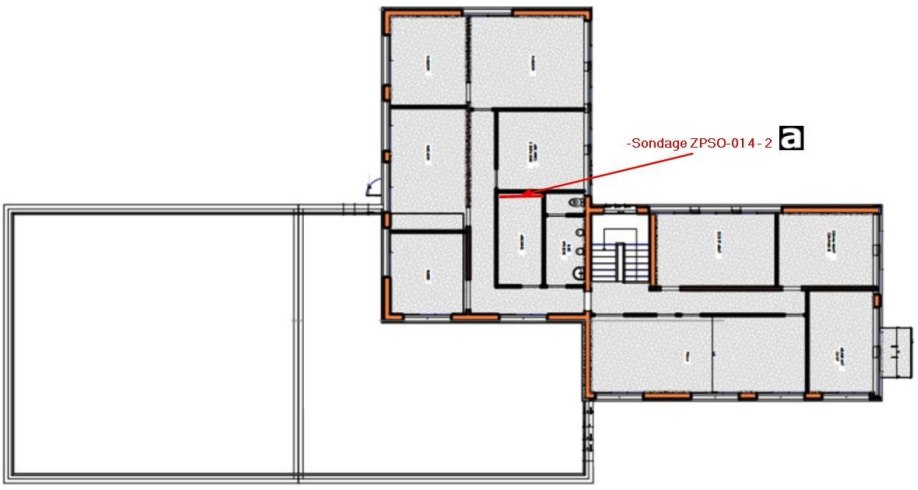
----- Exterieur -----
Toitures

Etendues des MPCA

Bâtiment LST – Rdc



Bâtiment LST – R+1



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage
	Brides		Colle de revêtement
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites

Planche de repérage technique

Dossier n° 2026/04/22/0237
Etabli le : 30/04/2026

Adresse du bien :
Avenue du Général de Croutte
BAT LST
31100
TOULOUSE

Nom du rédacteur :
FONTA Kevin
SOCOLAB S.O.

7.5 Rapports d'essais de laboratoire

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11846 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11846
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P01 - Colle de carrelage - LST

Description ITGA	Peinture / Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche / Joint cassant gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Colle grise non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable + Joint cassant gris non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)
Carrelage	Non analysé			

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11847 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11847
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P02 - Colle de plinthes - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11848 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11848
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P03 - Enduit mural - LST

Description ITGA	Peinture / Enduit beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit beige non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11849 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11849
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P04 - Colle de carrelage - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle beige et grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle beige et grise	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11850 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11850
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P05 - Colle de plinthes - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11851 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11851
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P06 - Colle de plinthes - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle beige / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle beige non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11852 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11852
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P07 - Colle de carrelage - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11853 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11853
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P08 - Colle de carrelage - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11854 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11854
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P09 - Colle de faïence - LST

Description ITGA	Peinture / Carrelage / Colle blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Colle blanche non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)
Carrelage	Non analysé			

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11855 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11855
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P10 - Colle de faïence - LST

Description ITGA	Peinture / Carrelage / Colle beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Colle beige non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)
Carrelage	Non analysé			

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11856 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11856
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P11 - Enduit mural - LST

Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11857 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11857
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P12 - Colle de faïence - LST

Description ITGA	Peinture / Carrelage / Colle beige / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Colle beige non séparable + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)
Carrelage	Non analysé			

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11858 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11858
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P13 - Revêtement de sol - LST

Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Peinture

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO
Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris non séparable + Peinture non séparable	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11859 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11859
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P14 - Colle de carrelage - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11860 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11860
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P15 - Colle de plinthes - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Matériau blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise non séparable + Matériau blanc non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11861 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11861
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P16 - Revêtement de sol - LST

Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO
Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris non séparable	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11862 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11862
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P17 - Colle de carrelage - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle grise	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11863 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11863
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P18 - Colle de plinthes - LST

Description ITGA	Carrelage / Colle beige avec couche en papier

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Colle beige avec couche en papier	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11864 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11864
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P19 - Enduit mural - LST

Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11865 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11865
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P20 - Faux plafond - LST

Description ITGA	Peinture / Matériau fibreux beige / Couche grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau fibreux beige non séparable + Couche grise non séparable (1)	MOLP + META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : CZF (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11866 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11866
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P21 - Enduit de plafond - LST

Description ITGA	Peinture / Enduit blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit blanc non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : JCO (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11867 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11867
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P22 - Conduit en fibres-ciment - LST

Description ITGA	Peinture / Fibrociment gris avec fibres visibles

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Fibrociment gris avec fibres visibles non séparable (1)	MOLP le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : MKH (2)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11868 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11868
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P23 - Releve bitumineux - LST

Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec aluminium	META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11869 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11869
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P24 - Etanchéité toiture chenil - LST

Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec gravillons	META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11870 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11870
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P25 - Enduit plafond chenil - LST

Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit compact gris non séparable (1)	META (A) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : CZF (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11871 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11871
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P26 - Toiture terrasse bitume - LST

Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche en toile

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche en toile	META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11872 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11872
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P27 - Toiture terrasse isolant - LST

Description ITGA	Matériau bitumineux noir / Matériau cartonné avec couche d'aluminium / Matériau mousse jaune

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir non séparable + Matériau cartonné avec couche d'aluminium (1)	MOLP + META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : CZF (3)
Matériau mousse jaune	META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : CZF

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité

Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr

aFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11873 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11873
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P28 - Releve bitumineux - LST

Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec aluminium	META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
Parc Ariane – Bâtiment 1 - 44, avenue Ariane
33700 MERIGNAC
Tél : 05.57.92.80.12
Fax : 05.56.80.15.24
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5968
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT052604-11874 EN DATE DU 28/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOLAB ENVIRONNEMENT SUD-OUEST
M. Santiago JIMENEZ
Miniparc Bâtiment 1 478 Rue de la Découverte
31670 Labège

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-7599
Echantillon ITGA : IT052604-11874
Reçu au laboratoire le : 23/04/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	D-2026-352
Dossier client	-
Echantillon	P29 - Toiture terrasse bitume + isolant - LST

Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en mousse

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

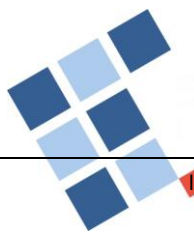
Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau bitumineux noir avec aluminium avec couche en mousse	META (B) le 28/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : JCO

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Thomas PARDEILLAN

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7.6 Autres documents



7.7 Assurance

NOUS CONTACTER
Votre Agent Général
EI COURCELLE-LABROUSSE NICOLAS

2 RUE DES MONTS D OR
69450 ST CYR AU MONT D OR

04 72 85 32 32
@ agence.courcellelabrousse@axa.fr

N° ORIAS 10 058 094 (NICOLAS COURCELLE-LABROUSSE)
www.orias.fr/

Assurance et Banque

SAS CD ENVIRONNEMENT
SEMANET IV
1B ALLEE DE LA COMBE
69380 LISSIEU

LE **MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025**

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
2900007204
Votre contrat
0000007444835104
Date d'effet
18/05/2017

IMPORTANT
Document à conserver
Cette attestation fait partie intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances
Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SAS CD ENVIRONNEMENT
SEMANET IV
1B ALLEE DE LA COMBE
69380 LISSIEU

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000007444835104** ayant pris effet le **18/05/2017.**
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activités 1 :
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- Diagnostic amiante avant-vente
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel après désamiantage
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Loi Carrez
- Recherche de plomb avant travaux
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Mesurage Loi Boutin
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découle pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiante au poste de travail
- Mesure d'empoussièrement de fibres amiante en environnement extérieur
- Diagnostic Technique Global (art L 731-1 du code de la construction)

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

1 / 3

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE
A L'EXCLUSION DES ACTIVITES LIEES AU BÂTIMENT ET SOUMISES A L'APPLICATION DES ARTICLES 1792 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL.

Activités 2 :
Conseils, préconisations en solutions de retrait, recouvrement d'amiante.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2026** au **01/01/2027** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 17/12/2025
Mathieu Godart
Directeur IARD AXA France



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties"ci-après)	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	**9 000 000 €** par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 200 000 €** par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**500 000 €** par année d'assurance dont **500 000 €** par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**300 000 €** par année d'assurance dont **300 000 €** par sinistre
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**200 000 €** par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000 €** par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat

7.8 Certificat de compétences



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI6128 Version 004

Je soussigné, Olivier Perez, Président d'I.Cert, atteste que :

Monsieur FONTA Kevin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 29/09/2021 - Date d'expiration : 28/09/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 29/09/2021 - Date d'expiration : 28/09/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 29/09/2021 - Date d'expiration : 28/09/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (2) Date d'effet : 03/04/2025 - Date d'expiration : 02/04/2032

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 03/04/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCRÉDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev20

Fin du rapport n° 2026/04/22/0237